

LA RUE MEDIEVALE NANTAISE

La rue médiévale est souvent formée transversalement de deux plans inclinés vers un caniveau central. L'écoulement des eaux s'en trouve facilité mais, par forte pluie, les pavés humides employés comme revêtement deviennent glissants et dangereux.

La saleté des rues médiévales n'est pas un mythe et de nombreux témoignages permettent de conclure à la gravité d'une pollution domestique et collective redoutable pour la communauté. Une situation préoccupante existe partout : les immondices, les eaux usées engorgent la voirie et condamnent les populations à vivre au milieu de « l'excrémentiel ». Ce sont des foyers d'infection permanents et la peur de l'épidémie, de la « pestilence » tant redoutée amène l'homme du Moyen Age à réagir.

Dès le XIII^e siècle, on commence à s'inquiéter et à se soucier de l'hygiène publique. De plus, la peste noire et ses fréquents retours, au XIV^e siècle, ont probablement précipité cette prise de conscience collective d'une pénible réalité.

A Nantes, un bon système de financement et d'organisation du service de répurcation est mis en place. Il existe, dès 1487, une taxe spéciale pour garantir la propreté des voies ; son taux est d'un denier par maison et par semaine.

Ces extraits montrent quelques solutions nantaises :

28 octobre 1468 « Commission au sénéchal, à l'alloué, au prévôt et au procureur de Nantes et à leurs lieutenants de faire proclamer dans la ville de Nantes qu'il est défendu aux habitants de la ville et des faubourgs de jeter leurs ordures sur les quais du port de Nantes, dans l'Erdre à l'endroit de l'étang du Duc, au Bouffay (la grande place), sous peine de prison et de 60 sous d'amende par chef de maison, et de prison et de 7 sous 6 deniers d'amende pour les autres. En outre, il est défendu de déposer les ordures dans les rues et chemins de la ville. Outre cela, chacun devra curer ces rues, sous peine de 60 sous d'amende et de saisie de la tenue devant laquelle seront les bourriers. Chacun devra également faire paver les rues pour qu'on puisse y cheminer à pied sec. De plus, mandement aux dessusdits, en compagnie de douze bourgeois de préparer un ou deux tombereaux pour faire la vidange des rues de la ville à certains jours de la semaine. » Archives départementales de Loire-Atlantique B 6 f° 172 v° et 176 v°

7 novembre 1488 « Au conseil de la ville de Nantes, tenu le septième jour de novembre l'an mil IIII^e IIII^{xx} et ouict pour ce qu'il est de nécessité (de) faire à présent nectoier ceste ville de Nantes et en oster les frambraiz (ordures) et terriers qui sont par les rues, il a esté ordrenné qu'il sera fait savoir par les parroesses d'environ cestedite ville que ung chascun qui a beuffs et charrecte se y rende pour charroier et oster lesdits frambraiz et terries et les mener là. Part qu'il sera ordronné et aura chacun charretier pour sa journée la somme de sept soulz six deniers » Archives municipales de Nantes DD 324

Voici un marché passé le 7 février 1519 entre Jehan Richerot, marchand, miseur (comptable municipal) de Nantes, Etienne Ripvière, un autre marchand, « contrerolle » (contrôleur des finances de la ville) et Michel Le Nain charretier.

« Ledit Le Nain a promyst et s'est obligé... servir pour le faict de ceste ville de Nantes à nectoier et mener touz et chacun les bourriers et ordures et immundacions qui seront trouvez par toutes et chacune les rues de cestedite ville et places, lieux et endroitz que ledite miseur et contrerolle bailleront audit chartier hors les portes... et a esté ledit marché fait pour le temps d'un an... Et sera tenu ledit Le Nain mener ou fere mener et conduire lesdits bourriers (immondices) et immundacions hors cestedite ville deux jours la sepmaine, savoir le mardi et vendredi s'il n'est feste et s'il est feste lesdits le feront à deux aultres ours prochains et chascune sepmaine dudit an. Et sera tenu et a promis et s'est obligé ledit Le Nain fournir ledit tumbereau à ses propres coutz et despens et les entretiendra à commancer icelui Le Nain vendredy prochain et y sera par chascun desdits jours dempuis heure de cinq heures du matin au temps diver et au temps daougst à cinq heures du matin jusques à l'heure de six heures après mydy ainsi que les autres manouvriers de la ville besongnent à loeuvre de la ville. » le prix du marché, mis aux enchères, s'élève finalement à 50 livres tournois. » Archives municipales de Nantes DD 324